

Extrait
du registre des délibérations
du jeudi 24 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 24 novembre, le conseil municipal de la commune de WINTZENHEIM, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge NICOLE, Maire.

Présents :

Lucette SPINHIRNY - Denis ARNDT - Geneviève SCHOFF - Patrice DUSSEL - Dominique SCHAFFHAUSER – Dominique HEROLD – Carine NAGL - Ludovic CAMPITELLI – Marie-Jeanne BASSO - Isabel FREUDENREICH - Luca BASSO – Sébastien LABOUREUR – Mireille WEISS – Nathalie PEREZ-GABIER – Benoît FREYBURGER - Jean-Marc KEMPF - Alexis STRUSS - Danièle ARNOLD - Daniel OUGIER - Corinne BUEB – Claude KLINGER-ZIND - Christelle OHRESSER - Jean-Marie MULLER

Pouvoirs :

Daniel LEROY donne pouvoir à Benoit FREYBURGER
Clara BEAUFRAND donne pouvoir à Luca BASSO
Emmanuel AQUINO donne pouvoir à Marie-Jeanne BASSO
Sandrine MEYER donne pouvoir à Nathalie PEREZ
Dominique CHERY donne pouvoir à Christelle OHRESSER

Date de convocation : jeudi 17 novembre 2022

Présents : 24

Pouvoirs : 5

Votants : 29

3. Débat d'Orientation Budgétaire du budget principal 2023 de Wintzenheim

Rapporteur : Dominique SCHAFFHAUSER

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Débat d'Orientation Budgétaire s'effectue sur la base d'un rapport précisant :

- les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels envisagés,
- l'évolution des taux de fiscalité locale,
- la structure et la gestion de la dette.

La présentation des grandes orientations dans lesquelles devraient s'inscrire les prochains budgets de la Ville compte tenu des éléments de contexte connus à ce jour doit être effectuée dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget primitif.

I - LE CONTEXTE DU BUDGET 2023

A. Les éléments de contexte économique et financier au niveau mondial et européen

La croissance mondiale (PIB) devrait ralentir passant de 6.1% en 2021 à 3.2% en 2022, et, à 2.25% en 2023, du fait du ralentissement de l'activité mondiale.

La croissance du PIB serait freinée fortement aux Etats-Unis et dans la zone euro, avec des risques de baisse de la production dans plusieurs économies européennes durant les mois d'hiver.

La croissance de la Chine devrait diminuer de 4.8% cette année, dans un contexte de suspension d'activités liées au Covid-19 et de la faiblesse du marché de l'immobilier, mais le soutien des politiques publiques pourrait contribuer à son redressement en 2023.

La guerre en Ukraine a entraîné une crise géopolitique majeure qui a provoqué une hausse importante des prix de l'énergie et de l'alimentation, aggravant nettement les tensions inflationnistes à un moment où le coût de la vie progressait déjà rapidement dans tous les pays.

L'inflation globale devrait fléchir, passant de 6.2% en 2022 à 4% en 2023 dans les économies avancées du G20. Des incertitudes importantes entourent ces projections.

Les objectifs de sécurité énergétique ne devant pas aller à l'encontre des enjeux climatiques, les efforts déployés pour assurer à court terme la sécurité énergétique et rendre l'énergie abordable grâce à des aides financières doivent s'accompagner d'un déploiement de nouvelles ressources d'énergie.

Les répercussions de la guerre restent une menace pour la sécurité alimentaire mondiale, en particulier si elles se conjuguent à de nouveaux événements météorologiques extrêmes résultant du changement climatique.

B. Le contexte économique en France de la loi de finances 2023

Dans ce contexte, l'économie française rencontre de multiples heurts : hausse des prix de l'énergie, incertitudes et tensions géopolitiques, difficultés d'approvisionnement, hausse des taux d'intérêts... conduisant à une baisse de la croissance malgré les dispositifs budgétaires mis en place.

Le PIB, suite à la dynamique du rebond post Covid, est revenu à son niveau d'avant-crise en 2021. La succession des événements survenus depuis le début de l'année a interrompu la trajectoire de reprise. 2022 a été marquée par une forte baisse de la consommation des ménages contribuant à réduire le PIB, cette baisse du PIB est compensée par la hausse de l'investissement des entreprises et la contribution positive du commerce extérieur.

Le fait majeur qui distingue cette phase conjoncturelle des précédentes est la résurgence de l'inflation à des niveaux inobservés au cours de ces trente dernières années. La forte hausse des prix de l'énergie depuis la fin 2021, que le gouvernement a cherché à modérer par la mise en place d'un bouclier énergétique et d'une remise de prix des carburants, a conduit à un creusement du déficit public.

L'invasion de l'Ukraine par la Russie a renforcé les tensions sur le marché de l'énergie et notamment du gaz naturel en Europe, portant leurs prix à des niveaux historiques. L'inflation, qui n'aurait pu être qu'une difficulté temporaire, s'est encore accrue au printemps et à l'été 2022 pour atteindre en septembre 6.2%, et devrait rester au-dessus de 4% en 2023.

Si la réserve d'épargne constituée par les ménages depuis plus de deux ans est un levier positif pour la croissance future, son utilisation à plus court terme reste encore largement incertaine et serait source d'inflation supplémentaire. Par ailleurs, d'autres événements de types financiers ne sont pas à exclure avec la remontée des taux.

Selon les enquêtes de conjonctures, en début d'année 2023, la croissance basculerait en terrain « zéro moins » et le risque de récession « technique » ne peut être écarté. Hypothèse optimiste, à partir du deuxième trimestre 2023, la France renouerait avec une croissance faible sous l'effet de la remontée de la consommation des ménages et l'arrêt du désinvestissement.

C. Les dispositions majeures du Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2023

Redressement des comptes publics : Le Projet de Loi de Finances 2023 et le projet de loi de programmation 2023-2027 plafonnent l'évolution des dépenses des collectivités à 0.5% annuels en dessous de l'inflation ce qui représente un effort de 15 M€ à l'horizon 2027.

Fiscalité :

Suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) : La loi vise à supprimer complètement la CVAE. Pour pouvoir financer en 2023 le maintien du bouclier tarifaire sur l'énergie, le gouvernement a décidé que cette disparition se ferait en deux années, au lieu d'une année initialement. En 2023, la cotisation due par les entreprises redevables sera diminuée de moitié. En 2024, les redevables ne paieront plus de CVAE. La CVAE est une recette importante de Colmar Agglomération. A partir de 2023, elle touchera une compensation dynamique à l'euro près à travers une fraction de la TVA.

Prorogation de la réduction des tarifs d'accise sur l'électricité : A compter du 1^{er} février 2023, les effets du bouclier tarifaire fiscal seront amplifiés par l'intégration de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) à l'accise. L'intégration de la TCCFE dans l'accise n'affectera pas les ressources des collectivités locales, un mécanisme de compensation étant mis en place.

Adaptation du système fiscal aux exigences de la transition énergétiques : La loi procède à l'actualisation des critères de performance énergétique et de qualité environnementale exigés pour bénéficier de l'allongement de quinze à vingt ans de la durée d'exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) au profit des constructions de logements sociaux ayant bénéficié d'une décision de subvention ou d'un prêt aidé.

Fixation et répartition pour 2023 de la dotation globale de fonctionnement (DGF) : En 2023, la DGF s'élèvera à 26.6 Md€ avec une augmentation de 320 M€. Cette hausse du bloc communal se répartit de la façon suivante :

- +200 M€ de la dotation de solidarité rurale (DSR),
- +90 M€ de la dotation de solidarité urbaine (DSU),
- 30 M€ sur la dotation d'intercommunalité.

Les dotations d'investissement :

Le Fonds vert est doté de 1.5 M€ et a pour objectif de soutenir les projets des collectivités territoriales en faveur notamment de la performance environnementale (rénovation des bâtiments publics, modernisation de l'éclairage public, valorisation des biodéchets, etc...).

La Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) se maintient à un montant d'1.046 M€.

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) serait de 570 M€.

II – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

1 - FONCTIONNEMENT

A. Dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 5 400 000 € soit une enveloppe prévisionnelle globale en augmentation par rapport à 2022 de 170 000 € (+3,32%). Cette augmentation doit permettre de faire face :

- A l'inflation,
- A l'augmentation des prix de l'énergie,
- A l'augmentation de l'indice fixant la base du régime indiciaire des agents territoriaux.

Afin de prendre en compte l'augmentation attendue des dépenses en énergie ainsi que l'inflation, **les charges à caractère général** connaîtraient une augmentation conséquente de l'ordre de +9% soit +136 000€ (1.514.000€ en 2022 et 1.650.000€ en 2023). Cette hausse anticipe une augmentation des factures de chauffage et d'électricité, en sachant que :

- les contrats actuels d'électricité et de gaz signés par la Ville comprennent des prix fermes jusqu'à fin 2023 et 2024,
- des mesures d'économie ont été prises afin de diminuer la consommation de gaz et d'électricité dans les différents bâtiments communaux.

Concernant les dépenses de personnel, en juillet 2022, le gouvernement a décidé une augmentation du point d'indice de 3,5%. Une décision modificative du budget doit ainsi intervenir pour tenir compte en 2022 de cette augmentation représentant plus 30 000€. Le budget prévu en 2022 serait alors de 2 588 000 €.

La politique des Ressources Humaines pour les années 2023-2025 est de rester à effectifs constants. Si le remplacement des départs en retraite est bien envisagé, en revanche, la fin des contrats aidés ne donnera pas lieu à de nouveaux recrutements.

L'augmentation des dépenses prévue en 2023 de 3,2% comprend :

- L'augmentation du point d'indice de 3,5% appliquée sur 12 mois,
- La prise en compte du GVT « Glissement Vieillesse Technicité »,
- L'augmentation éventuelle des charges patronales de 0,2% (IRCANTEC, CNRACL, Centre de Gestion et CNFPT).

La prospective budgétaire de la masse salariale intègre l'ensemble de ces facteurs à hauteur de 2 670 000 €.

Les autres charges de gestion courantes devraient diminuer de 5,5% et avoisiner les 940 000 € en dépenses en 2023.

La diminution de ces charges est issue de :

- La baisse de la subvention au CCAS qui sera de 14 000 € dans la mesure où le budget est excédentaire (prenant en compte 6 000 € au titre des concessions des cimetières de 2022 encaissées par le budget principal),
- La dissolution du Syndicat mixte du Hohlandsbourg met, de fait, un terme à la contribution communale qui était de 35 000 €,
- La modification de la contribution financière au SIVOM du canton de Wintzenheim (- 35000 €) suite à la reprise de la compétence Transports scolaires directement par la Région Grand Est.

Il faut cependant prendre en compte l'inflation et l'augmentation des coûts de l'énergie qui impacteront le fonctionnement des différents syndicats et qui sont susceptibles de solliciter des contributions plus importantes aux communes membres.

Les subventions aux associations seront déterminées selon la même procédure et en prenant en compte les critères d'attribution établis.

Les frais financiers des emprunts s'élèveront à 54 000 € comprenant :

- 33 000 € pour l'emprunt de 4M€ auprès du Crédit mutuel du Pflixbourg,
- 19 000 € pour l'emprunt de 3M€ auprès du Crédit Agricole Alsace Vosges.
- Une enveloppe de 2 000 € pour les frais de gestion à verser à l'ONF.

B. Recettes

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 7 198 500 € en 2023 soit une enveloppe prévisionnelle globale en augmentation de 560 000 € (+7,6%) par rapport à 2022.

Le produit de la fiscalité directe augmenterait au minimum de 193 600 € soit +3,57% avec le maintien des taux d'imposition. Dès lors, le produit de la fiscalité directe constituée essentiellement de la taxe foncière reposera uniquement sur l'évolution des bases fiscales (les valeurs locatives) qui seraient de +3,5% à 7%.

Les produits des services, du domaine et ventes diverses comprennent la tarification des services publics, toutes les redevances et droits des services (culturels, animations...) mais également des produits aussi divers que les locations, les coupes de bois. L'ONF prévoit une recette des ventes de bois stable.

La Dotation Globale de Fonctionnement est composée de 2 parts :

- la dotation globale qui serait de 381 000 € (364 000 € en 2021 et 380 000 € en 2022),
- la dotation de solidarité rurale de 437 000 € (109 000 € en 2021 et 437 000 € perçus en 2022).

Le FCTVA devrait s'élever à 6 000 € soit en légère augmentation par rapport à 2022.

La participation de la CAF au titre de la politique de l'enfance est prévue à hauteur de 198 000 €, soit une aide équivalente à 2022.

La fiscalité transférée de Colmar Agglomération devrait rester stable, à 1 206 000 € pour l'attribution de compensation et 189 000 € pour la dotation de solidarité communautaire.

La **taxe sur la consommation finale d'électricité** resterait stable à 130 000 €.

Les recettes de la **taxe sur les pylônes électriques** seraient d'environ 28 000 € en 2023 correspondant à la variation de l'indice de référence.

Le produit de la **Taxe Locale sur la Publicité Extérieure** serait en légère augmentation à hauteur de 50 000 €.

La Taxe Additionnelle aux Droits de Mutations à Titre Onéreux devrait rester stable à 250 000 €.

En ce qui concerne la fiscalité directe, il n'y aurait pas d'augmentation des taux d'imposition fixés par la commune en 2023.

La revalorisation des bases des valeurs locatives de la taxe foncière est normalement alignée à l'inflation, soit de l'ordre de 7% pour 2023. Toutefois, afin de limiter un impact financier qui serait trop important, il est envisagé de limiter cette augmentation à 3,5%. Afin d'établir les orientations budgétaires de la commune, la revalorisation à 3,5% a été prise en compte, c'est-à-dire l'augmentation la plus faible pour évaluer les recettes fiscales. Le choix de conserver les taux d'imposition identiques se fonde ainsi sur des recettes minimales.

Ainsi, les taux seraient identiques à ceux votés depuis 2018, soit en 2023 :

- 30.22% pour la Taxe Foncière sur le Bâti,
- 52.07% pour la Taxe Foncière sur le non Bâti,
- 13.98% pour la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants.

En 2023, la fiscalité devrait générer une ressource de 3 723 962 € (3 563 600 € en 2022).

Tableau des taux des TFPB - TFBNP – THLV en 2023

2018	2019	2020	Libellé	2021	2022	2023
9 433 764 €	9 651 874 €	9 220 973 €	BASE TFB	9 763 000 €	10 055 890 €	10 508 405 €
17.03%	17.03%	16.86%	TAUX TFB	30.20%	30.20%	30.20%
1 606 570 €	1 643 680 €	1 554 656 €	PRODUIT TFB	2 948 426 €	3 036 879 €	3 173 538 €
214 365 €	222 038 €	216 657 €	BASE TFBNP	225 813 €	232 059 €	242 502 €
52.07%	52.07%	52.07%	TAUX TFBNP	52.07%	52.07%	52.07%
111 620 €	115 615 €	112 813 €	PRODUIT TFBNP	117 581 €	120 833 €	126 271 €
147 530 €	107 053 €	108 872 €	Base THLV	115 807 €	110 036 €	114 988 €
13.98%	13.98%	13.98%	Taux THLV	13.98%	13.98%	13.98%
20 625 €	14 966 €	15 220 €	Produit THLV	16 190 €	15 383 €	16 075 €
TOTAL DES TAXES DIRECTES				3 082 197 €	3 173 095 €	3 315 884 €
EFFET DU COEFFICIENT CORRECTEUR				318 258 €	324 623 €	339 231 €
ALLOCATION COMPENSATRICE EXONERATION LOCAUX INDUSTRIELS				64 591 €	65 882 €	68 847 €
PRODUITS ATTENDUS DE LA FISCALITE DIRECTE				3 465 046 €	3 563 600 €	3 723 962 €

C. Résultat prévisionnel 2023

La progression des dépenses réelles (+3,3% de BP à BP pour 2023) largement compensée par les ressources (+7,5%) permet à la ville d'obtenir un excédent brut de fonctionnement prévisionnel de 1 800 000€, soit depuis 2018 un taux d'épargne brute supérieur à 20%.

	2018	2019	2020	2021	Evaluation 2022	Prévision 2023
EPARGNE BRUTE	1 722 610 €	1 640 859 €	1 861 519 €	1 799 628 €	2 000 000 €	1 800 000 €
Taux d'épargne brute	27%	26%	28%	27%	28%	25%
Remboursement dette	23 900 €	269 000 €	280 000 €	425 046 €	432 000 €	432 000 €
EPARGNE NETTE	1 698 709 €	1 371 858 €	1 581 521 €	1 374 582 €	1 568 000 €	1 368 000 €

Pour rappel, l'épargne brute mesure la capacité de la collectivité à dégager des recettes pour le financement de ses investissements, une fois assurés ses dépenses de fonctionnement (charges courantes, subventions, frais financiers...). L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (hors cessions) et les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne brute contribue au financement du budget d'investissement.

Le taux d'épargne brute est le rapport entre épargne brute et recettes réelles de fonctionnement. Ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser la dette. Généralement un ratio de 6% à 15% est satisfaisant (Depuis 2018 le taux d'épargne brute est supérieur à 20%).

L'épargne nette correspond à l'épargne brute après déduction des remboursements de dette. Elle mesure l'épargne disponible pour les dépenses d'équipement après financement des remboursements de dette.

2 - INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement : ajustement du plan pluriannuel d'investissement

La planification des dépenses 2020-2025 comprendrait les projets en cours d'achèvement ou à venir suivants :

Les dépenses d'investissement pluriannuelles comprennent notamment :

Bâtiments

8 395 000 €

Rénovation de la toiture Saint Laurent et pose d'une citerne de récupération de l'eau (2022)

405 000 €

Construction d'un accueil et d'une restauration périscolaires (2022-2025)	6 550 000 €
Chapelle Herzog (2023-2025)	650 000 €
Création de deux relais-lecture et travaux de la mairie annexe à Logelbach (2023)	490 000 €
Réfection des locaux scolaires et équipements (2022-2025)	250 000 €
Etude pour création d'une nouvelle halle des fêtes et d'une médiathèque (2025) (suivant les capacités financières de la commune)	50 000 €

Voiries Espaces verts – Environnement	10 041 000 €
Aménagement du parc Herzog (2022)	545 000 €
Aménagement de la rue Joffre (2021-2022)	805 000 €
Restructuration rues Haussmann et A.Hirn (2022-2023)	1 290 000 €
Maîtrise d'œuvre et travaux pont route de Zimmerbach et route (2022)	266 000 €
Maîtrise d'œuvre et travaux pont Hirn à Logelbach (2022)	390 000 €
Aménagement de la rue Feldkirch (2023)	325 000 €
Travaux de réaménagement du Parc Aker (2022-2023)	460 000 €
Chemins ruraux et forestiers (2022-2025)	160 000 €
Gros travaux de réfection de la voirie communale (2022-2025)	800 000 €
Réalisation d'un plan de déplacement doux (2022-2024)	250 000 €
Aménagement du Parc de La Forge (2023-2025)	350 000 €
Maîtrise d'œuvre et travaux de réaménagement route de Colmar (2023-2025)	4 400 000 €

Acquisitions foncières (2022-2025)	800 000 €
---	------------------

Divers dont :

Vidéo-protection (2023-2025)	150 000 €
Matériel incendie (2023-2025)	40 000 €
Abris pour le matériel des ateliers (2023)	45 000 €
Acquisition d'un desherbeur vapeur (2023)	35 000 €
Acquisition d'un véhicule Master (2024)	40 000 €
Acquisition d'une balayeuse (2025)	130 000 €

Chaque année, le PPI sera réajusté selon les réalisations et les prévisions budgétaires :

- 2020 : 1 800 000 €
- 2021 : 2 200 000 €
- 2022 : 2 000 000 €
- 2023 : 6 000 000 €
- 2024 : 5 000 000 €
- 2025 : 3 000 000 €

En 2023, les dépenses d'investissement sont attendues à hauteur de 3,3 millions d'euros et comprennent notamment :

- Réserve foncière : 800 000 €
- Maîtrise d'œuvre pour la route de Colmar et études préliminaires : 750 000 €
- Restauration de la chapelle Herzog : 600 000 €
- Aménagement des Relais Lecture : 480 000 €
- Aménagement de la rue Feldkirch : 325 000 €
- Vidéo-protection : 60 000 €
- Abris pour le matériel des ateliers (2023) : 45 000 €
- Acquisition d'un desherbeur vapeur (2023) : 35 000 €
- Matériel incendie : 25 000 €

Les autres projets en cours au 31/12/2022 feront l'objet des Restes A Réaliser. Le projet de construction de l'accueil périscolaire doit connaître un démarrage des travaux en février 2022, mais les marchés seront signés avant le 31 décembre 2022 et feront donc partis des RAR.

La dette

Le stock de la dette sera d'environ 5 774 000 M € au 31 décembre 2022 comprenant :

- Un emprunt de 4 000 000 € contracté au Crédit Mutuel du Pflixbourg à un taux fixe de 1.13% avec un encours de 2.911.111€ en 2023,
- Un emprunt de 3 000 000 € contracté au Crédit Agricole Alsace Vosges à taux fixe de 0.65% avec un encours de 2 787 500 € en 2023.
- Un emprunt à taux zéro de 108 000 € contracté auprès de la CAF du Haut-Rhin avec un encours de 75.600 €.

Le remboursement annuel est de 432 000 €.

La capacité de désendettement :

Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la commune pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles.

La capacité de désendettement de la commune est de 2.8 ans, ce qui est considéré comme un endettement faible (La moyenne de la capacité de désendettement se situe entre 5 et 6 ans pour les communes de même strate).

Si la commune peut rembourser sa dette en 2.8 ans, la durée moyenne des emprunts est de 14.5 ans.

Les recettes d'investissement 2023 :

Pour ce qui est des recettes d'investissement, on peut principalement prendre en compte :

- Le FCTVA à hauteur de 350 000 €,
- Cessions diverses (terrains-matériel) 150 000 €,
- La Taxe d'Aménagement (T.A.) pour une recette de l'ordre de 100 000 €,
- Les subventions diverses pour 1 334 000 €.

Parmi les principales subventions dont la perception est prévue pour l'exercice 2023, devraient figurer notamment :

- 158 000 € de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour les projets de restructuration des ponts et la construction de l'accueil périscolaire ;
- 200 000 € de la Région Grand Est pour l'aménagement du périscolaire centre ;
- 500 000 € de la Collectivité Européenne d'Alsace, pour l'aménagement de l'accueil périscolaire et des Relais-Lecture ;
- 156 000 € de Colmar Agglomération de fonds de concours pour l'aménagement du parc Acker ;
- 300 000 € de la CAF du Haut-Rhin pour l'accueil périscolaire ;
- 20 000 € de la commune de Zimmerbach pour les travaux du pont.

Des subventions complémentaires seraient perçues en 2024 et 2025 pour les différents projets, de l'ordre de 950 000€ en 2024 et 700 000 € en 2025.

Les Orientations budgétaires 2023

Au regard des éléments précédemment détaillés, le cadre général du budget général 2023 devrait être le suivant :

Recettes réelles de fonctionnement	+	7 200 000 €
Dépenses réelles de fonctionnement (hors dépenses imprévues)	-	5 400 000 €
<hr/>		
Epargne brute	=	1 800 000 €
Remboursement de la dette	-	432 000 €
<hr/>		
Autofinancement	=	1 368 000 €
Recettes d'investissement (hors opérations d'ordre)	+	1 934 000 €
<hr/>		
Disponible pour le financement des dépenses d'investissement		3 302 000 €

Compte tenu des éléments précédemment exposés, il est proposé de retenir les orientations budgétaires suivantes :

- Intégrer l'inflation et l'augmentation du prix de l'énergie par une hausse raisonnée et raisonnable des dépenses de fonctionnement comprenant un plan d'économie des consommations,
- Lutter contre le gaspillage, préserver les ressources et économiser l'énergie,
- Prendre en compte l'augmentation des charges du personnel issue de la politique gouvernementale tout en maintenant les effectifs en nombre constant,
- Maintenir une capacité d'autofinancement suffisante pour permettre les investissements prévus,
- Toujours stabiliser les taux de fiscalité : ils restent identiques depuis 2018 et, encore en 2023, il n'y aurait pas d'augmentation de la fiscalité,
- Maintenir les engagements des investissements prévus du PPI 2020-2025,
- Gérer les emprunts en cours sans souscrire de nouvel emprunt.

Vu l'avis favorable de la commission Economie et Finances du 14 novembre 2022,

Le conseil municipal, par 25 voix pour et 4 voix contre :

- **DECLARE** avoir débattu des orientations budgétaires du budget principal 2023 ci-dessus,
- **ADOpte** les orientations budgétaires telles qu'exposées,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



Le Maire,
Serge NICOLE

Le secrétaire de séance,
Luca BASSO

Télétransmis le : jeudi 1^{er} décembre 2022

Affiché le : jeudi 1^{er} décembre 2022